

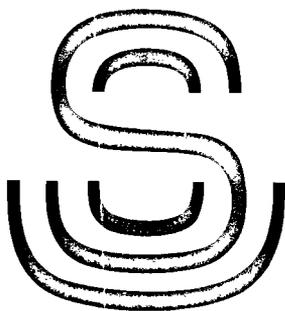
LE SENAT

ISSN 1240 8417

BULLETIN DES COMMISSIONS

N° 5 – SAMEDI 4 NOVEMBRE 1995

SESSION ORDINAIRE 1995-1996



SOMMAIRE

Affaires économiques	589
Affaires étrangères	603
Affaires sociales	611
Finances	619
Lois	621
Programme de travail pour la semaine du 6 au 10 novembre 1995	625

SERVICE DES COMMISSIONS

SOMMAIRE ANALYTIQUE

	Pages
Affaires économiques	
• <i>Projet de loi de finances pour 1996</i>	
- Audition de M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du Plan.....	589
 Affaires étrangères	
• <i>Mission d'information à l'étranger - Liban</i>	
- Communication	603
• <i>Projet de loi de finances pour 1996</i>	
- Audition de M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.....	603
 Affaires sociales	
• <i>Nomination de rapporteur</i>	617
• <i>Projet de loi de finances pour 1996</i>	
- Examen de rapport pour avis :	
. Logement social	611

Finances

- *Banques - Plans de redressement du Crédit Lyonnais et du Comptoir des entrepreneurs (Pjl n° 3)*
- Examen des amendements 619

Lois

- *Nomination de rapporteur* 621
- *Solidarité - Prestation d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes (Pjl n° 2)*
- Examen du rapport pour avis (suite) 621

**Programme de travail des commissions et délégations
pour la semaine du 6 au 10 novembre 1995** 625

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET PLAN

Jeudi 2 novembre 1995. - Présidence de M. Jean François-Poncet, président. - La commission a procédé à l'audition de M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan, sur le projet de loi de finances pour 1996.

Remerciant le ministre d'avoir accepté cette audition en dépit d'un emploi du temps particulièrement chargé, **M. Jean François-Poncet, président**, a salué la pertinence et la lucidité de ses analyses.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan, a tout d'abord rappelé sa précédente audition par la commission, en juillet 1995, en qualité du ministre chargé du développement économique et du plan, animé du souci de " refonder " l'activité d'expertise du commissariat général du Plan, et souligné qu'il demeurerait très attaché à ce que celui-ci soit à la " disposition du Parlement pour seconder ses efforts et ses démarches en matière d'expertise ".

Passant à la présentation du projet de loi de finances pour 1996, le ministre, après avoir évoqué les difficultés de 1992-1993 et les déficits publics qui, dans notre pays, " mettent en péril notre communauté ", a estimé que ce projet de budget était " un exercice difficile ".

Rappelant les pertes d'exploitation des entreprises publiques ou des services publics sur les quinze années écoulées, il a déploré que l'on n'ait pas corrigé véritablement certaines pratiques qui ont conduit la collectivité publique, prise dans son ensemble, à réaliser des actifs.

L'Etat a, selon le ministre, " pratiqué trop longtemps des budgets un peu virtuels " au prix de " techniques à la limite du cosmétique ". Au total, a-t-il conclu, l'Etat a accumulé 3.200 milliards de francs de dette à la fin de

1995, compte non tenu de la dette de certaines entreprises nationales, comme la SNCF -(175 milliards de francs), non compris les frais financiers (15 milliards)-, les Charbonnages de France ou encore l'Entreprise minière et chimique, qui exigent des subventions d'équilibre.

Alors que le montant total de la dette publique, s'élevait, en 1980, à 418 milliards de francs et représentait 5 % des impôts d'Etat, il représente aujourd'hui, 20 % de ces mêmes impôts d'Etat. La charge de la dette en 1996 atteindra un montant de 226 milliards de francs, en croissance de 8 % par rapport à 1995.

Evoquant les comptes sociaux, fondés sur un système de répartition, **M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan**, a évoqué le creusement du déficit, qui a conduit à organiser " la solidarité à crédit ". Il a rappelé que le déficit cumulé des organismes de sécurité sociale avait atteint 110 milliards de francs en 1993. Il avait été de 56 milliards de francs en 1994 et pourrait atteindre 64 milliards de francs en 1995.

Le ministre a jugé, en revanche, " prometteur le consensus qui s'établissait " sur " la nécessaire réduction des déficits publics ". Rappelant la détermination du Gouvernement d'être, dans le " cercle des pays accédant à la monnaie unique ", conformément à la position prise solennellement par le Président de la République, la semaine passée, il a jugé impératif de se prémunir contre les dévaluations compétitives.

S'interrogeant, à cet égard, sur les arguments tirés par certains du concept de " souveraineté nationale " vis à vis de l'application des critères de convergence, il a estimé que l'exercice de la souveraineté ne pouvait s'accommoder de l'endettement.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan, n'a pas caché les " rigidités et viscosités " du projet de budget pour 1996 : croissance de 8 % de la charge de la dette ; établissement à 138 milliards de francs des actions en faveur de l'emploi ; progression de

3 % des dépenses de personnel et charges sociales dans la fonction publique, dont la masse avoisine 567 milliards de francs. Il a conclu que la marge d'action sur le budget de l'Etat ne portait, en fait, que sur quelque 620 milliards de francs. Il s'est cependant félicité que la discussion parlementaire à l'Assemblée nationale tende à permettre la réalisation de 2 milliards de francs d'économie.

Esquissant " l'amorce d'une réforme " de la fiscalité des revenus avec pour objectif de baisser les prélèvements obligatoires, le ministre a confirmé le dépôt d'un projet de loi d'orientation sur ce thème au début de 1996. Faisant valoir que leur structure pénalisait en France, les salaires de façon excessive -45 % des prélèvements obligatoires pèsent sur eux-, il s'est prononcé en faveur d'un " transfert à prélèvements constants " jouant sur les diverses assiettes des prélèvements obligatoires, estimant difficile de faire baisser ceux-ci dans la " période transitoire " des deux prochaines années.

Mettant en perspective la mondialisation de l'économie et " l'hyper-concurrence " qui en découlait du fait de la recherche de bas salaires et la volatilité des entreprises, il a appelé de ses vœux un transfert des charges sociales " à prélèvements constants " et une fiscalité nous " mettant en position optimale " dans un tel environnement international.

Abordant les autres mesures fiscales du projet de loi de finances, **M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan**, a rappelé que celui-ci tendait à faciliter la transmission des entreprises. S'agissant de la fiscalité de l'épargne, il a constaté que les avantages fiscaux dont bénéficierait l'assurance-vie devaient être reconsidérés compte tenu de l'évolution de ce produit dans le temps. Il a souligné que le projet de loi de finances ne supprimait que l'avantage à l'entrée. Il a justifié la réforme de l'assurance vie par les sommes " prodigieuses " qui lui étaient actuellement consacrées, et la concurrence de fait qu'elle représentait pour les autres produits d'épargne tout en se félicitant que le débat sur la fiscalité de l'assu-

rance-vie se soit ainsi ouvert. Il a rappelé que l'avantage fiscal à l'entrée ne s'appliquerait plus qu'aux contrats souscrits avant le 20 septembre pour les contribuables dont la cotisation d'impôt sur le revenu excéderait 7.000 francs.

Il a confirmé qu'il était prêt à débattre du système des fonds de pension, mais qu'il entendait demeurer " extrême-ment prudent " et privilégier, dans ce cadre, le placement en actions. De façon plus générale, il a estimé que les placements obligataires ne méritaient pas d'être aussi avantagés que les placements en actions qui comportent davantage de risque.

Evoquant le " pacte républicain et la cohésion sociale ", le ministre a présenté comme une mesure d'équité le nouveau régime de taxation des " stocks options " prévu par le projet de loi de finances pour 1996.

Abordant la question des concours de l'Etat aux collectivités locales, **M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan**, a évoqué le " pacte de stabilité " conclu avec les collectivités locales pour les trois ans à venir tout en soulignant que les modalités d'indexation de la dotation globale de fonctionnement n'étaient pas remises en cause.

Rappelant que " les fondamentaux " de l'économie étaient " bons " et évoquant le " rebond imprévu " de la croissance américaine, au troisième trimestre, le ministre a admis que la croissance pourrait, comme l'annoncent désormais certains prévisionnistes, n'être que de 2,5 % en 1996, au lieu de 2,8 %, mais a estimé qu'un infléchissement de l'ordre de 0,3 % ne devrait pas être de nature à modifier les prévisions de rentrées fiscales.

Le ministre s'est alors félicité que malgré les chiffres de septembre, l'emploi se redresse (+ 220.000 emplois en un an). Le dispositif mis en place semble, selon lui, efficace pour les chômeurs de longue durée, mais ne résout pas la question des jeunes à la recherche d'un premier emploi,

pour lesquels l'apprentissage semble demeurer la meilleure voie.

Le ministre a salué l'excellente compétitivité des entreprises françaises qui ont assuré à la France un solde de commerce extérieur positif de 106 milliards de francs un an (de juin 1994 à juin 1995).

Il s'est félicité que l'inflation soit maîtrisée en dépit de la hausse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Considérant que la France avait " des atouts considérables " et que le Gouvernement était " bien équipé pour remettre en ordre la maison ", **M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan**, a réaffirmé la priorité à donner -si l'on voulait faire baisser les taux d'intérêt- à la réduction des déficits publics, et en particulier à la maîtrise des dépenses sociales sur lesquelles le Parlement sera amené à se prononcer les 13, 14 et 15 novembre prochains.

Il a souligné que " l'image de vérité et de sincérité " donnée par le projet de loi de finances pour 1996 devrait faire accepter aux Français les réformes structurelles qui s'imposaient.

Estimant que " les spéculateurs, nourris de la division monétaire en Europe ", ne trouveraient plus, dans la politique économique conduite par le Gouvernement français, " de place pour le doute ". Il s'est déclaré, en conclusion, confiant dans la réussite de cette politique.

Après avoir remercié le ministre, pour l'intérêt et la clarté de son exposé, **M. Jean François-Poncet, président**, l'a interrogé successivement sur la réforme de l'assurance-vie, le calendrier de la monnaie unique et l'entrée en application de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire.

S'agissant de l'assurance-vie, **M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan** a répondu que certains avantages fiscaux dont bénéficiait celle-ci lui semblaient historiquement datés et qu'il fau-

drait procéder à la remise en cause de certains d'entre eux, en évitant si possible la rétroactivité. Il a déclaré qu'il faudrait intégrer ces mesures dans le cadre plus large d'une réforme en profondeur de la fiscalité des revenus, précisant qu'il souhaitait abaisser toutes les tranches du barème de l'impôt sur le revenu, en commençant par supprimer les abattements forfaitaires. Il a estimé que ces derniers étaient aujourd'hui sans justification et qu'ils faisaient perdre tous sens au barème.

Après avoir dénoncé le fait que la chasse à l'avantage fiscal était devenue " un sport national ", **M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan**, a cependant relevé qu'une suppression de l'exonération des droits de succession sur l'assurance-vie risquerait de provoquer l'évasion des capitaux à l'étranger. Il a indiqué toutefois à ce propos qu'il serait nécessaire de revoir le niveau des droits de mutation et, particulièrement des droits de succession, qu'il a jugé supérieur en France d'environ dix points par rapport aux pays voisins.

M. Jean François-Poncet, président, a demandé s'il était réaliste de prévoir l'instauration de la monnaie unique au 1er janvier 1999, dans la mesure où il régnait, à ce sujet, une incertitude politique en Allemagne et économique en France.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan, a souligné la volonté du Président de la République, du Premier ministre et de l'ensemble du Gouvernement de faire en sorte que la France respecte le rendez-vous du 1er janvier 1999. Il a fait part à la commission de son impression que les Allemands souhaitaient le respect de ce calendrier et que leur demande d'un renforcement des critères d'adhésion à la monnaie unique reflétait leur volonté de donner des gages de sérieux et de conférer à cette monnaie autant de crédibilité qu'au Deutsche Mark aujourd'hui.

Après avoir rappelé l'attention portée par le Sénat à l'aménagement du territoire, **M. Jean François-Poncet**,

président, s'est interrogé sur le retard de parution du décret relatif au fonds national de développement des entreprises (FNDE) ; sur le devenir de la péréquation telle que définie par l'article 68 de la loi d'orientation et la date de dépôt au Parlement du rapport que le Gouvernement devait présenter à ce sujet au plus tard le 2 avril 1996 ; enfin, sur la position du ministre concernant la subvention de fonctionnement versée par l'Etat aux transports parisiens.

En réponse, **M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan**, a précisé que le processus réglementaire se poursuivait et que des groupes de travail auraient été constitués pour élaborer le Schéma national d'aménagement du territoire. Il a expliqué que le retard de parution du décret relatif au FNDE découlait des difficultés rencontrées à Bruxelles lors de l'examen de régularité des textes d'application de la loi d'orientation par la Commission européenne, qui contestait certains avantages fiscaux, au regard des articles 92 et 93 du traité.

Après avoir indiqué que le Gouvernement s'efforcerait de respecter la date du 2 avril 1996 pour le dépôt du rapport évoqué, le ministre a fait état de la nouvelle cotisation minimale de taxe professionnelle introduite dans le projet de loi de finances pour 1996. Cette cotisation s'élèverait à 0,35 % de la valeur ajoutée, ce qui ne représente pas 10 % du plafond de la taxe professionnelle et ne serait applicable qu'aux entreprises dont le chiffre d'affaires était supérieur à 50 millions de francs. Il a observé que cette cotisation était nationale, seule solution dans la mesure où la valeur ajoutée n'était pas localisable pour les entreprises ayant plusieurs établissements.

S'agissant de la subvention aux transports parisiens, **M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan**, a souhaité que le problème de la

péréquation fasse l'objet de " réponses marquées du signe de l'équité ".

Après avoir félicité le ministre pour l'intérêt de son exposé, **MM. Jean Huchon et Raymond Soucaret** ont dénoncé le climat d'assistance et d'irresponsabilité qui régnait en France à leurs yeux, en citant notamment les gaspillages induits par certaines dépenses de sécurité sociale. **M. Jean Huchon** a souhaité la mise en place d'un audit et d'un contrôle et estimé que d'importantes économies étaient possibles en la matière, à condition qu'existe une réelle volonté politique.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan, a soutenu cette position et a jugé qu'il faudrait rapidement prendre des mesures strictes d'économie et responsabiliser les acteurs. Il a relevé qu'il serait cependant nécessaire, non seulement de réduire les dépenses mais aussi de trouver un moyen pour couvrir les 230 milliards de déficit accumulé de la Sécurité sociale.

Il a estimé que pour financer ce déficit, il faudrait se préparer à un " effort particulier ", qu'il a espéré modique.

Evoquant le pacte de stabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales, **M. Jean Huchon** a souligné que plutôt que de stabilité, les zones rurales avaient besoin d'un rééquilibrage en leur faveur, surtout pour les communes ne bénéficiant que de peu de taxe professionnelle.

A cet égard, **M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan**, s'est demandé si l'on pouvait encore qualifier la taxe professionnelle d'impôt communal. Il a estimé que l'espace de répartition de celle-ci devait dépasser la commune.

Évoquant le problème des taux d'intérêt, **M. Gérard César**, a souligné qu'outre les chefs d'entreprise, les banques tablaient aussi sur une baisse de ces taux, faute

de quoi elles seraient contraintes de supprimer des emplois.

En réponse, **M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan**, a rappelé que la baisse des taux d'intérêt constituait un impératif absolu. Il a affirmé sa certitude que cet objectif serait atteint dans la mesure où les marchés reconnaîtraient inévitablement l'amélioration de la situation économique de la France, ainsi que les résultats de la politique de réduction des déficits publics. Il a, par ailleurs, jugé que les taux d'intérêt réels élevés se traduisaient par une prime aux "rentiers". A cet égard, il a indiqué que l'épargne étant bien rémunérée et protégée, un couple bénéficiant d'une épargne de 6 millions de francs, pouvait, à l'heure actuelle, recevoir 300.000 francs de revenus annuels exonérés d'impôt.

Le ministre a rappelé que les banques subissaient la crise immobilière dans un contexte de sureffectifs et que l'on comptait aujourd'hui cinq millions de mètres carrés de bureaux libres en région parisienne. Il a souhaité que les banques retrouvent la confiance et distribuent davantage de crédits aux PME.

En réponse à une question de **M. Gérard César**, le ministre a confirmé que le dispositif fiscal en faveur des transmissions d'entreprises, prévu par le projet de loi de finances pour 1996, s'appliquait aussi aux entreprises agricoles.

Puis, **M. Raymond Soucaret** a attiré l'attention du ministre sur l'exonération de taxe professionnelle dont bénéficiaient des entreprises productrices de semences, en vertu d'une loi du 21 juillet 1975, loi qui n'avait pas été appliquée jusqu'au 2 mars 1994, date à laquelle un arrêt du Conseil d'Etat l'avait déclarée applicable, entraînant pour les communes concernées une lourde perte de taxe professionnelle sans compensation.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan, a indiqué qu'il était prêt à examiner

ce problème, qui serait discuté à l'occasion de l'examen des articles de la seconde partie du projet de loi de finances.

M. Raymond Soucaret s'est ensuite inquiété des règles de comptabilité publique qui interdisent aux budgets des petites communes d'alimenter le budget d'assainissement, alors même qu'une règle européenne interdira toute nouvelle construction dans les communes qui n'auront pas procédé à l'assainissement de leur territoire d'ici 2002.

Le ministre a estimé qu'une solution devrait être trouvée à brève échéance à cette situation qu'il a qualifiée d'absurde. Il a jugé que la comptabilité ne pouvait être à géométrie variable et qu'il convenait d'appliquer les mêmes règles sur l'ensemble du territoire.

En réponse à une préoccupation manifestée par **M. Raymond Soucaret**, **M. Jean Arthuis**, ministre de l'économie, des finances et du plan, a estimé nécessaire de régler le problème de la multiplication des achats des véhicules automobiles par les Français dans les pays voisins, où le prix d'achat est bien moindre, afin de ne pas mettre en péril le tissu commercial de notre pays.

Soulignant que les Français étaient prêts à l'effort pour autant que l'objectif soit clair, **Mme Anne Heinis** a regretté que le taux de la taxe professionnelle soit très disparate d'une commune à l'autre, et qu'en particulier certaines petites communes où sont implantées des centrales nucléaires ou de très grosses entreprises, pratiquent des taux très bas, avec en conséquence un abaissement du produit de l'écrêtement dont doit bénéficier l'ensemble du département. Puis elle a interrogé le ministre sur le reversement à l'Etat des surloyers au titre des habitations à loyers modérés (HLM), la taxation des produits financiers dégagés par la trésorerie des organismes d'HLM, la fiscalisation des allocations familiales, l'augmentation de la taxe

intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et la fiscalité des frais professionnels des journalistes.

M. Charles Revet, évoquant le " langage de vérité " tenu par le ministre, s'est inquiété du régime des cotisations sociales qui pénalise les seules entreprises françaises. Il a évoqué l'addition des prélèvements et ses conséquences sur la compétitivité extérieure.

S'agissant des collectivités locales, il a déploré les disparités de 1 à 60 du potentiel fiscal entre les communes, dans son département. Se félicitant de l'octroi de subventions départementales aux communes, il a déploré que celles-ci soient soumises, dans les budgets des départements voire des groupements, à une obligation d'amortissement sur cinq ans, qui impliquait un alourdissement de l'endettement.

Evoquant le logement, il a déploré que l'octroi de prêts à taux zéro par le département soit désormais censuré par la chambre régionale des comptes.

M. Claude Billard, évoquant les prévisions de croissance récemment publiées, s'est enquis de leur recul par rapport aux prévisions annexées au projet de loi de finances pour 1996.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan, a successivement répondu aux intervenants, précisant que :

- l'effort de pédagogie gouvernementale était nécessaire, mais que les médias devraient se garder de " semer l'angoisse " ;

- la péréquation intercommunale de la taxe professionnelle pourrait être améliorée ;

- l'instauration de surloyers dans les HLM était légitime, mais que le Gouvernement avait, en définitive, renoncé à prélever une fiscalité sur les produits des placements de trésorerie des offices d'HLM. Il a regretté que des organismes subventionnés (formation professionnelle, 1 %

logement) disposent en grand nombre d'une trésorerie dormante.

- la branche " famille " de la sécurité sociale était déficitaire de l'ordre de 13 milliards de francs ;

- la taxe intérieure sur les produits pétroliers avait été majorée de façon relativement modérée, mais que la " diesélisation " du parc constituait une échappatoire à la taxe ;

- les journalistes ne devaient pas bénéficier d'un traitement dérogatoire en ce qui concernait la prise en compte de leurs frais professionnels pour le calcul de l'impôt sur le revenu ;

- l'allégement des impôts devrait être préféré à la multiplication des aides à la création ou à l'implantation des entreprises ;

- le taux de croissance escompté pour 1996 était purement indicatif, les prévisionnistes révisant souvent leurs estimations. Evoquant les prévisions faites pour 1995, il a relevé qu'une moins-value fiscale était à attendre pour cet exercice, de l'ordre de 35 milliards de francs.

Il a conclu que le projet de budget se voulait modeste et prudent, ce qui laissait la possibilité de plus-values fiscales.

M. Félix Leyzour, évoquant la préparation du prochain collectif budgétaire pour 1995, s'est enquis des crédits susceptibles d'être annulés. Il a interrogé le ministre sur les conséquences négatives d'une contraction des finances locales.

M. Rémi Herment a fait part de ses craintes en matière d'aménagement du territoire. Evoquant la situation financière " préoccupante " de la SNCF, s'est interrogé sur la volonté du Gouvernement, s'agissant du financement du TGV " Est ".

M. Fernand Demilly, tout en souscrivant aux objectifs du projet de budget, s'est inquiété de l'érosion des cré-

aits d'investissement du ministère de la défense et de ses conséquences pour les entreprises de ce secteur.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du plan, n'a pas caché que le collectif budgétaire de 1995 tirerait les conséquences des moindres rentrées de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu et de la TIPP, soit un total de 25 milliards de francs par rapport au collectif de printemps. Des crédits devront en conséquence être annulés : rien n'est encore définitivement arrêté. "Aucun ministère ne sera épargné" a-t-il précisé.

Soulignant la triple exigence d'équité, de dynamisation de l'économie et d'aide à l'emploi des actifs, le ministre a jugé une nouvelle fois nécessaire une baisse des déficits publics.

Evoquant le TGV, le ministre n'a, pour finir, pas caché que l'engagement du programme TGV "Est" était compromis par la situation financière de la SNCF, mais que certains gains dans les temps de transports ne devaient pas être obtenus à un coût économique excessif.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DÉFENSE ET FORCES ARMÉES

Mardi 31 octobre 1995 - Présidence de M. Xavier de Villepin, président. La commission a d'abord retenu le principe d'une **mission ponctuelle d'information au Liban** qu'elle avait déjà envisagée au printemps dernier mais qui avait alors dû être reportée en raison de la succession des échéances électorales. **MM. Serge Vinçon et André Boyer** devraient ainsi se rendre à Beyrouth, en principe du 20 au 23 décembre prochain, afin de faire le point de la situation au Liban et des relations bilatérales franco-libanaises.

Puis la commission a procédé à l'**audition de M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération.**

Dans la première partie de son exposé, **M. Jacques Godfrain** a présenté le projet de budget pour son ministère en 1996 qui s'élevait à 7.333 millions de francs, en baisse de 5,4 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1995. Le ministre a cependant précisé que, rapporté au budget 1995 corrigé par la loi de finances rectificative du 4 août 1995, le projet de budget pour 1996 ne diminuerait que de 2,6 %.

M. Jacques Godfrain a rappelé que ce budget s'inscrivait dans un contexte budgétaire difficile qui imposait une réduction des dépenses ; il a noté à cet égard que la réduction du budget du ministère de la coopération, alors que les budgets civils progressaient en moyenne de 2,4 %, témoignait de l'effort particulier accompli par son ministère.

Par ailleurs, le ministre délégué à la coopération a souligné que la sensible progression des autorisations de programme, de l'ordre de 8 %, traduisait le double souci de

renforcer l'engagement en faveur de la coopération et de rationaliser l'aide française au développement.

Abordant l'évolution des crédits inscrits dans le projet de budget, **M. Jacques Godfrain** a observé que les crédits du titre III s'élevaient à 957 millions de francs, soit une progression limitée à 1,2 %. L'évolution des crédits du titre IV, qui s'élèvera à 4.196 millions de francs, permettra, selon le ministre, malgré une baisse de 4 %, de maintenir les moyens d'intervention essentiels du ministère de la coopération. En effet, si la baisse des effectifs de notre assistance technique se poursuit, les crédits de coopération militaire sont, quant à eux, pour l'essentiel, reconduits, tandis que les crédits d'actions diverses de coopération privilégient la lutte contre les grands trafics. De même les crédits d'appui à la coopération menée par les organisations non gouvernementales et par les collectivités territoriales feront l'objet d'un effort particulier. **M. Jacques Godfrain** a enfin noté que la réduction de l'aide à l'ajustement structurel traduisait les premiers résultats positifs de la dévaluation du franc CFA sur les économies de la zone franc.

Après avoir relevé que les dépenses d'investissement prévues au titre V diminueraient sensiblement, le ministre de la coopération a indiqué que la dotation du Fonds d'action et de coopération (FAC), instrument essentiel de notre coopération, serait maintenue en francs courants. Le ministre délégué a par ailleurs noté que, dans un souci de clarification, les crédits affectés aux " dons projets " mis en oeuvre par la Caisse française de développement et jusqu'à présent partagés entre le budget des charges communes et celui de la coopération, seraient désormais regroupés sur une seule ligne du budget du ministère de la coopération.

Evoquant ensuite les grandes lignes de son action pour 1996, **M. Jacques Godfrain** a indiqué qu'il mènerait à bien la réforme du dispositif d'aide publique au développement dans le sens d'une plus grande transparence et d'une

efficacité améliorée, conformément à la lettre de mission du Premier ministre.

Le ministre délégué à la coopération a indiqué que cette réforme impliquait des réaménagements de compétence au sein des administrations en charge de la coopération. Il a souligné que l'objectif poursuivi était de rétablir une cohérence politique afin que la France parle d'une seule voix vis-à-vis de ses partenaires étrangers. Il a appelé au renforcement de la coordination alors que près des deux tiers des 50 milliards de francs affectés à l'aide publique au développement étaient gérés directement par la direction du Trésor. Enfin, il a souligné la nécessité de mieux associer le Parlement à la définition de la politique de coopération, notamment par le vote d'une loi d'orientation.

M. Jacques Godfrain a également insisté sur la poursuite de la politique d'assainissement et de rigueur dans les pays de la zone franc après la dévaluation du franc CFA. Il a noté à cet égard que son ministère devait jouer un rôle de médiateur entre les institutions financières internationales et nos partenaires africains.

Enfin, le ministre a souhaité, dans un cadre budgétaire rigoureux, développer de nouvelles formes de coopération. En premier lieu, il a souligné la priorité accordée au renforcement de l'intégration régionale, que devrait favoriser l'élargissement du champ du ministère de la coopération à l'ensemble des pays de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique, même si le FAC devait rester l'instrument privilégié d'intervention à l'égard de nos partenaires traditionnels. Parmi les autres orientations privilégiées, **M. Jacques Godfrain** a notamment cité l'aménagement du territoire et le développement du rôle du secteur privé français et africain.

En conclusion, le ministre délégué à la coopération a souligné la nécessité de poursuivre notre effort de coopéra-

tion au moment où le continent africain retrouve les possibilités d'un réel redressement économique.

M. Jacques Godfrain a ensuite répondu aux questions des commissaires.

Un débat s'est d'abord instauré sur la réforme de l'aide publique au développement et l'avenir du ministère de la coopération. **M. Guy Penne** s'est interrogé sur la fusion des ministères des affaires étrangères et de la coopération évoquée par M. Hervé de Charette. **M. Marcel Debarge** a estimé que seul un ministère de la coopération était à même de conduire une véritable politique en la matière afin d'adapter notre dispositif aux exigences de la préparation du XXIème siècle. **M. Xavier de Villepin, président**, a interrogé le ministre délégué sur les attributions et la composition du comité interministériel pour l'aide au développement dont la création semblait envisagée.

En réponse aux différents intervenants, **M. Jacques Godfrain** a rappelé que la lettre de mission que lui avait adressée le Premier ministre le mettait en mesure de conduire la politique de coopération et de mettre en oeuvre la réforme de l'aide publique au développement afin de supprimer les redondances et d'améliorer l'efficacité de notre dispositif. Il a également estimé que la France devait continuer à disposer d'un interlocuteur privilégié vis-à-vis de nos partenaires africains et que le ministère de la coopération demeurait le mieux placé pour coordonner l'ensemble des aides en la matière. Il a souligné que la suppression du ministère de la coopération constituerait, à ses yeux, une véritable régression politique, mais qu'une meilleure coordination et un rapprochement des services compétents étaient indispensables. C'est dans cet esprit que s'inscrivait l'idée d'un comité interministériel pour l'aide au développement qui serait placé sous l'autorité du Premier ministre, et dont le ministre chargé de la coopération serait le rapporteur permanent.

Interrogé par **Mme Paulette Brisepierre** et **M. Guy Penne** sur les priorités qui résultaient de l'extension du

champ de la coopération à l'ensemble des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et à l'Afrique du Sud, **M. Jacques Godfrain** a estimé que cette extension constituait une chance à saisir et que, même si son ministère était naturellement appelé à entretenir avec les nouveaux pays du champ des relations différentes de celles qui unissaient la France à ses anciens partenaires, sa récente participation au Forum du Pacifique sud illustre la possibilité d'actions de proximité particulièrement utiles à l'égard de ces pays.

En réponse à **Mme Paulette Brisepierre**, le ministre délégué à la coopération a souligné l'ampleur des mesures d'accompagnement dont avait fait l'objet la dévaluation du franc CFA, notamment dans le cadre du fonds spécial de développement (FSD). Il lui a également confirmé, ainsi qu'à **M. Marcel Debarge**, sa volonté de voir diminuer le plus fortement possible le soutien à l'ajustement structurel au profit de l'aide-projet ; la remise en cause de l'aide de substitution devrait également s'accompagner du développement des aides de proximité au détriment des projets les plus lourds et dont les conséquences étaient difficiles à apprécier.

Questionné par **M. Guy Penne** sur l'effort que la France aurait à faire dans le cadre de la convention de Lomé, **M. Jacques Godfrain** a rappelé que, si la négociation sur le 8ème FED (Fonds européen de développement) avait été particulièrement difficile avec certains de nos partenaires européens, la France maintiendrait le cap, tant en matière d'aide bilatérale qu'en matière d'aide multilatérale. Il a également précisé à **M. Guy Penne** que la diminution des crédits du titre IV correspondait au renforcement de notre coopération en terme de projets. Il a enfin indiqué que la France participait activement à la mise en place des instances judiciaires créées à la suite du génocide au Rwanda.

M. Hubert Durand-Chastel ayant évoqué l'évolution de notre assistance technique dans le secteur éducatif, qu'il souhaitait davantage orientée vers des formations

plus pratiques, le ministre délégué à la coopération lui a confirmé le développement de telles filières de formation, notamment dans le domaine de l'enseignement technique agricole.

Interrogé par **M. Jacques Habert** sur les crédits de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), notamment en Afrique francophone, et sur les tutelles exercées à l'égard de l'Agence, **M. Jacques Godfrain** lui a indiqué que 30 % du budget de fonctionnement de l'Agence (2 milliards de francs) provenait du ministère de la coopération et que les ministères des affaires étrangères et de la coopération continueraient à exercer une tutelle conjointe sur l'AEFE.

M. Philippe de Gaulle s'étant inquiété de la possibilité d'aider des pays, devenus indépendants il y a 35 ans, à sortir enfin d'une dépendance qui relevait à ses yeux de l'époque coloniale, et à maîtriser l'émigration de leurs populations, le ministre a rappelé les liens privilégiés qui unissaient la France à ses partenaires africains et la vocation de notre pays, membre permanent du Conseil de sécurité, à conduire une politique étrangère à vocation mondiale. Il a précisé qu'il insistait fortement auprès des dirigeants africains sur la nécessité de maîtriser les flux migratoires et sur l'obligation devant laquelle se trouvait la France de reconduire à la frontière leurs ressortissants en situation irrégulière. **MM. Philippe de Gaulle et Jean Clouet** s'étant d'autre part interrogés sur la possibilité pour la France, dans la conjoncture financière présente, d'étendre son action de coopération à de nouveaux pays, **M. Jacques Godfrain** a rappelé la nécessité de prévenir les risques de déstabilisation de zones entières - telles que la région des grands lacs-, d'éviter la prolifération de conflits locaux, et de parer -notamment par une coopération de proximité en matière scolaire, sanitaire et hospitalière- aux dangers d'extension des extrémismes et des fanatismes religieux.

En réponse à **M. Xavier de Villepin, président**, et à **M. Jean Clouet**, sur les politiques de coopération

conduites par nos partenaires, **M. Jacques Godfrain** a souligné que les préoccupations commerciales prévalaient dans les actions menées par les gouvernements anglo-saxons, tandis que la France continuait de mettre l'accent sur la dimension sociale de l'aide au développement.

Evoquant l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, **M. Xavier de Villepin, président**, a demandé à **M. Jacques Godfrain** si l'importance du taux d'abstention ne constituait pas une source de préoccupations pour l'avenir politique de ce pays. Le ministre délégué, tout en affirmant son attachement à la doctrine française définie lors du Sommet de La Baule, a souligné l'importance de l'effort demandé aux pays africains dans le domaine de la construction d'un Etat de droit. Il a ajouté que la France devait jouer un rôle modérateur en évitant toute ingérence dans la politique intérieure de la Côte d'Ivoire.

A **M. Nicolas About** qui l'interrogeait sur l'extension du SIDA en Afrique, **M. Jacques Godfrain** a enfin indiqué que la direction de la santé de son ministère s'employait à mettre en oeuvre un programme de recherche dans ce domaine, ainsi qu'un appui logistique aux structures hospitalières africaines.

AFFAIRES SOCIALES

Mardi 31 octobre 1995 - Présidence de M. Claude Huriet, vice-président - La commission a procédé à l'examen du **rapport pour avis de M. Jacques Bimbenet sur le projet de loi de finances pour 1996** (logement social).

Après avoir rappelé que le projet de budget relatif au logement pour 1996 augmentait de 7,4 % pour atteindre 42,2 milliards de francs, **M. Jacques Bimbenet, rapporteur pour avis**, a évoqué un premier volet relatif à la mise en oeuvre des mesures d'urgence en faveur du logement des plus démunis.

Indiquant que le bureau d'information et de prévision économique (BIPE) avait estimé à 1.315.000 personnes le nombre de Français sans abri et mal logés, il a rappelé les mesures d'urgence annoncées par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale puis décidées dans le collectif budgétaire de juin 1995.

Il a souligné que l'objectif de la création de 10.000 logements d'urgence avant l'hiver prochain était assorti d'un principe d'intégration harmonieuse dans l'environnement urbain ainsi que d'un volet d'accompagnement social en faveur des occupants de ces locaux.

Il a évoqué les dispositifs administratifs particuliers mis en place par le Gouvernement ainsi que le recours à la réquisition de 19 immeubles par le ministre du logement le 28 août 1995.

Rappelant que le Gouvernement avait publié de bons résultats en matière de création de logements d'urgence, il a souligné le gain attendu en termes de places d'hébergement pour la campagne hivernale 1995-1996.

Abordant les moyens budgétaires utilisés, il a présenté l'évolution des crédits consacrés au prêt locatif aidé-très

sociaux (PLA-TS) et aux opérations d'hébergement d'urgence et de logement temporaire, ainsi que les incitations, sous l'égide de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), en faveur de la réhabilitation et de la mise sur le marché de logements vacants destinés aux plus défavorisés.

Il a indiqué que le volet d'accompagnement social, qui représente 10 % des sommes engagées au titre du plan d'urgence, se traduisait par une revalorisation des crédits des Fonds de solidarité logement (FSL) dont il a commenté l'évolution.

Observant que les crédits relatifs à l'ANAH et aux FSL avaient été fixés " au plus juste " dans le projet de budget, il a émis deux observations :

- il a souhaité que le volet d'accompagnement social permette de donner un caractère temporaire à l'occupation des logements d'urgence dans la perspective d'une insertion résidentielle ;

- il a souhaité que des initiatives soient prises, sous forme d'incitations, pour lutter contre la vacance de logements anciens.

Abordant la réforme de l'accession sociale à la propriété, il a présenté les caractéristiques essentielles du prêt à taux zéro en matière de montant, de plafond de ressources, d'opérations éligibles et de distribution.

Examinant la réforme sous l'angle social, il a estimé positif le mécanisme de différé d'amortissement modulé en faveur des ménages aux revenus les plus faibles, ainsi que le dispositif de sécurisation des accédants à la propriété en cas de mise au chômage.

Concernant les aspects budgétaires de la réforme, il a souligné que les 7,8 milliards de francs engagés en 1996 au titre du " Fonds d'accession sociale " pour le prêt à taux zéro incluait une participation de 900 millions de francs sur les fonds du " 1% logement " en s'interrogeant sur la

charge supplémentaire que faisait peser sur ces fonds la reconduction de prélèvements opérés d'année en année.

Il a observé que le prêt à taux zéro apparaissait comme beaucoup trop restrictif en matière d'acquisition de logements anciens en imposant comme condition que les travaux de rénovation représentent 35 % du montant de l'opération soit 54 % du coût de l'acquisition.

Il s'est ensuite demandé si le volet de sécurisation des accédants à la propriété serait suffisant pour déclencher un passage à l'acte d'achat par les ménages les plus hésitants en souhaitant la mise en place ultérieure d'un mécanisme d'assurance renforcé.

Il a abordé ensuite la participation accrue demandée aux organismes d'habitations à loyer modéré (HLM) dans le cadre du maintien à un niveau élevé du programme d'investissement en matière de logements locatifs sociaux.

Il a présenté, tout d'abord, les crédits de la " ligne foncible " destinés à financer, en 1996, 80.000 prêts locatifs aidés (PLA) et 120.000 primes à l'amélioration des logements à usage locatif et social (PALULOS).

Il a commenté, d'autre part, la contribution de l'ordre des 400 millions de francs demandée aux organismes HLM et assise sur les logements sociaux occupés par des locataires dépassant de 40 % au moins les plafonds de ressources réglementaires.

Indiquant que cette contribution serait assortie du dépôt d'un projet de loi visant à rendre obligatoire les surloyers dans les organismes d'HLM, il a présenté les principales données disponibles sur les niveaux de ressource des locataires en HLM. Il n'a pas émis d'objection au principe de l'instauration des surloyers sous réserve du maintien d'une relative souplesse dans leur mise en oeuvre par les organismes d'HLM.

Par ailleurs, il s'est félicité que le Gouvernement ait renoncé, au cours de la discussion de la première partie de la loi de finances à l'Assemblée Nationale, à la mise en

oeuvre d'une contribution exceptionnelle de 33,33 % sur les produits financiers des organismes d'HLM, d'un montant estimé à 600 millions de francs.

Il s'est demandé si un lien ne devait pas être établi plus clairement, sur le plan budgétaire, entre la contribution versée par les organismes d'HLM au titre des surloyers et les programmes de construction de logements sociaux ou très sociaux pour les plus démunis.

Puis, il a abordé le volet relatif à la progression rapide des aides personnelles au logement.

Rappelant les principales données relatives à l'évolution de l'aide personnalisée au logement (APL) et de l'allocation de logement sociale (ALS) qui donnent lieu au versement d'une subvention par le budget de l'Etat, il a fait état des principales conclusions du rapport de M. Jean Choussat qui lui ont été communiquées par le ministère.

Précisant que les pistes explorées dans le rapport n'engageaient pas le Gouvernement, il a souligné que la stabilisation des aides personnelles au logement apparaîtrait comme une garantie de leur pérennisation et a souhaité que le Gouvernement fasse connaître les mesures qu'il envisageait de prendre en ce domaine.

Sous réserve de ces observations, **M. Jacques Bimbenet, rapporteur pour avis**, a proposé d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits du logement dans le projet de loi de finances pour 1996.

M. Roland Huguet a souligné les retombées positives de l'effort budgétaire en faveur du logement. Concernant la réhabilitation de logements en centre ville, il a regretté les obstacles et les surcoûts entraînés par les règles d'urbanisme relatives aux zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU). Il s'est inquiété du risque d'un rétablissement de la contribution sur les produits financiers des HLM au cours de la discussion budgétaire. Il a souligné que l'instauration des surloyers, en contraignant certains ménages à quitter les lieux, pouvait aller à l'encontre de l'objectif de mixité sociale. Enfin, il a

souhaité une réforme des procédures d'expulsion dont il a souligné le caractère archaïque.

M. Jean Madelain a souligné l'effet positif des expériences d'adoption de barèmes uniformes de surloyers au niveau départemental. Il a regretté le renouvellement d'un prélèvement opéré sur les fonds du " 1% logement " au profit du budget de l'Etat.

Soulignant l'intérêt porté par les ménages au prêt à taux zéro, il s'est enquis des conséquences d'une éventuelle insuffisance des crédits budgétaires actuellement provisionnés. Il a regretté la faiblesse des crédits prévus pour l'ANAH et s'est interrogé sur l'évolution du produit de la taxe additionnelle au droit de bail (TADB).

M. André Jourdain a regretté le prélèvement opéré sur les fonds du " 1 % logement ". Il s'est interrogé sur l'abandon progressif du lien qui devait être maintenu entre le produit de la TADB et la subvention à l'ANAH, ainsi que sur le montant des crédits ouverts pour les agences départementales d'information sur le logement (ADIL) dont il a souligné le rôle positif.

M. Alain Vasselle a vivement regretté la rigueur des conditions posées en matière de travaux de rénovation sur les logements anciens pour l'attribution du prêt à taux zéro. Il s'est inquiété du renouvellement du prélèvement sur les ressources du " 1% logement ". Concernant les PLA, il a souligné que les taux de réalisation effectifs étaient bien inférieurs aux objectifs annoncés en loi de finances en raison d'une insuffisance du niveau de l'aide aggravée par les surcoûts dus à la hausse de la TVA et au respect des nouvelles normes acoustiques. Il s'est inquiété du fait que les crédits relatifs au prêt à taux zéro soient inscrits sur le même chapitre budgétaire que ceux de la ligne fongible relative aux PLA. Il a souligné la forte montée de la prise en charge des aides personnelles au logement en rappelant la part prise par les étudiants dans cette dérive. Il a souhaité qu'un fonds spécial soit créé pour que la contribution versée par les organismes d'HLM

au titre des surloyers soit destinée au financement de logements pour les plus démunis.

M. Jean Chérioux a constaté que l'expérience montrait que l'attribution de logements d'urgence pour des personnes sans abri était rarement temporaire et que ces situations seraient appelées à perdurer sans la mise en oeuvre de véritables programmes d'insertion.

M. André Vezinhet a constaté que les opérations conduites au titre des PLA-TS étaient parfois réalisées en habitats groupés, ce qui conduisait à la concentration regrettable de personnes défavorisées sur un même site. Il a souligné le rôle important des ADIL ainsi que le caractère insuffisant de la procédure de réquisition pour faire face à la question des logements vacants qui devraient appeler des solutions incitatives. Concernant le prêt à taux zéro, il a estimé qu'il n'apportait pas de réponse aux besoins locatifs qui sont aujourd'hui prioritairement ceux des ménages en matière de logements. En tout état de cause, il a regretté le choix du Gouvernement d'imposer que les travaux représentent 54 % du prix de l'acquisition pour l'éligibilité au prêt. Enfin, il a souhaité que le produit des surloyers HLM puisse être préaffecté à la réalisation de logements d'insertion.

En réponse aux divers intervenants, **M. Jacques Bimbenet, rapporteur pour avis**, a apporté les précisions suivantes.

Concernant le droit de l'expulsion, il a souligné qu'il s'agissait d'un problème très vaste qui touchait aux règles du droit civil tout en rappelant que ce procédé était limité au maximum en ce qui concerne les logements en HLM.

Concernant le prêt à taux zéro, il a fait sienne les observations présentées par les membres de la commission sur le taux trop élevé du montant exigé des travaux par rapport au prix d'achat dans le parc ancien, tout en

constatant que le dispositif relevait entièrement de la compétence réglementaire.

Il a précisé que dans la mesure où le prêt à taux zéro ne serait pas contingenté, contrairement à l'ancien prêt aidé à l'accession à la propriété (PAP), un décalage éventuel entre la demande sur le terrain et les crédits engagés devrait, le cas échéant, donner lieu à une majoration lors de l'examen du collectif budgétaire.

Il a indiqué que la subvention à l'association nationale et aux associations départementales pour l'information sur le logement s'élèverait pour 1996 à 30 millions de francs et qu'elle faisait l'objet d'une mesure nouvelle de 100.000 francs.

Concernant l'affectation au logement des plus démunis des sommes prélevées au titre des surloyers, il a déclaré en partager le principe mais a rappelé qu'aux termes de l'article 18 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, l'affectation ne pouvait résulter que d'une disposition de loi de finances d'initiative gouvernementale.

Enfin, il a fait état de l'écart entre le produit attendu de la TADB en 1996, d'un montant de 3 milliards de francs, et celui des crédits destinés à l'ANAH, fixés à 2,250 milliards de francs en autorisations de programmes.

En conclusion, la commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits destinés au logement social dans le projet de loi de finances pour 1996.

Puis la commission a procédé à la nomination de **M. Alain Vasselle** comme **rapporteur de sa proposition de loi n° 30 (1995-1996)** tendant à modifier l'octroi de l'article 189-2 du **code de la famille et de l'aide sociale.**

FINANCES, CONTROLE BUDGÉTAIRE ET COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 31 octobre 1995 - Présidence de M. Christian Poncelet, président. La commission a procédé à l'examen des amendements sur le projet de loi n° 3 (1995-1996), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'action de l'Etat dans les plans de redressement du **Crédit Lyonnais** et du **Comptoir des Entrepreneurs**, sur le rapport de M. Alain Lambert, rapporteur général.

La commission a tout d'abord décidé de donner un avis défavorable à la motion n° 7 tendant à opposer la question préalable.

Puis elle a donné un avis défavorable aux amendements n°s 8 avant l'article premier, 9 à l'article premier (Création de l'Etablissement Public de Financement et de Restructuration (EPFR)), 10, 11, 12 et 13 à l'article 2 (Mission de l'Etablissement public), 14 après l'article 2, 15 à l'article 3 (Limitation de la capacité d'endettement de l'Etablissement public), 16 à l'article 3 bis (Provisionnement du coupon zéro souscrit par l'Etablissement public), 17 à l'article 4 (Conseil d'administration de l'Etablissement public), 18 à l'article 5 (Modalités d'application du titre premier), 19 avant l'article 6, 20 à l'article 6 (Création de l'Etablissement Public de Réalisation de Défaillance (EPRD)), 21 et 22 à l'article 7 (Mission de l'Etablissement public), 23 à l'article 8 (Conseil d'administration de l'Etablissement public), 24 à l'article 9 (Plafonnement du prêt accordé par l'Etablissement public), 25 à l'article 10 (Prise en charge des dépenses du Crédit Foncier de France), 26 à l'article 11 (Modalités d'application du titre II), 27 à l'article 12 (Contrôle des sociétés de cantonnement), 28 à l'article 15 (Maintien de la composition du conseil d'administration du Crédit Lyonnais) et 29 à

l'article 18 (Exemptions fiscales et régime fiscal particulier de l'EPFR).

Après intervention de **MM. Alain Richard, Alain Lambert, rapporteur général, et Christian Poncelet, président**, elle a décidé de donner un avis défavorable à l'amendement n° 6 à l'article 19 (Responsabilité financière des dirigeants d'entreprises publiques).

**LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION,
DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT
ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Mardi 31 octobre 1995 - Présidence de M. Germain Authié, vice-président. La commission a tout d'abord procédé à la **nomination de M. Jean-Jacques Hiest**, comme **rapporteur** de la **proposition de loi n° 31** (1995-1996), présentée par M. Philippe Marini, tendant à **améliorer l'information des actionnaires et à prévenir les délits d'initiés en matière d'options de souscription ou d'achat d'actions.**

Puis la commission a poursuivi l'examen du **projet d'avis de M. Paul Girod**, sur le **projet de loi n° 2** (1995-1996) instituant une **prestation d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes**, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

A titre liminaire, **M. Paul Girod, rapporteur pour avis**, a rappelé que cette nouvelle prestation ne serait pas une prestation d'aide sociale ou de sécurité sociale mais une prestation de solidarité nationale. Précisant que ses propositions d'amendement portaient sur le projet de loi dans la rédaction soumise au Sénat par le Gouvernement, il a demandé à la commission de l'autoriser à sous-amender, le cas échéant, les amendements présentés par la commission des affaires sociales.

Rappelant les principales options retenues par la commission des affaires sociales, **M. Paul Girod** a approuvé les propositions de limiter la durée d'application de la loi à une période de trois ans, et de substituer la nouvelle prestation à l'allocation compensatrice pour tierce personne.

Après avoir rappelé que la commission des affaires sociales proposait une nouvelle rédaction de plusieurs articles du projet de loi afin de mieux définir les mécanismes d'attribution et de contrôle de la prestation d'auto-

nomie, le rapporteur pour avis s'est déclaré réservé sur la mention dans la loi de l'équipe médico-sociale et sur les attributions importantes qui lui étaient reconnues.

M. Paul Girod a par ailleurs jugé nécessaire de rétablir la mise en jeu préalable de l'obligation alimentaire en prévoyant dans ce cas la fixation d'un seuil pour le recours ultérieur en récupération sur la succession. Il a en outre estimé souhaitable de mieux préciser les conditions d'attribution de la prestation.

La commission a ensuite procédé à l'examen des articles.

A l'article premier (institution de la prestation d'autonomie), la commission a adopté un amendement de précision.

A l'article 3 (versement de la prestation d'autonomie à des étrangers), après les interventions de **M. Patrice Gelard** qui a jugé nécessaire de préciser que la notion de séjour régulier concernait également les étrangers titulaires d'un titre prévu par les traités ou accords internationaux et de **M. Michel Dreyfus-Schmidt** qui a proposé un aménagement rédactionnel quant aux personnes visées, la commission a adopté un amendement subordonnant le versement de la prestation à la double condition de l'existence d'un titre pour le séjour régulier en France et d'une durée de résidence de quinze ans avant l'âge de soixante dix ans.

A l'article 5 (conditions de cumul de la prestation d'autonomie avec les ressources de l'intéressé), la commission a adopté un amendement afin, d'une part, de viser les ressources du concubin et, d'autre part, de préciser les conditions de fixation du plafond des ressources.

A l'article 6 (gestion de la prestation d'autonomie par le département de résidence), après les interventions de **MM. Patrice Gelard, Jean-Jacques Hiest et Germain Authié, président**, la commission a adopté un amendement prévoyant la gestion de la prestation d'autonomie

par le département dans lequel le bénéficiaire aura son domicile de secours.

A l'article 7 (décision d'attribution de la prestation d'autonomie), après les interventions de **M. François Blaizot** qui s'est inquiété du rôle confié à l'équipe médico-sociale, de **MM. Germain Authié, président** et **Michel Rufin** qui ont jugé nécessaire de prévoir l'avis préalable du maire, la commission a adopté un amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article.

A l'article 10 (mise en oeuvre de l'obligation alimentaire), après un débat auquel ont participé **MM. Michel Dreyfus-Schmidt, Patrice Gelard, Jean-Jacques Hiest et Paul Girod, rapporteur pour avis**, la commission a adopté un amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de prévoir, s'il y a lieu, la mise en oeuvre préalable de l'obligation alimentaire dans les conditions prévues par le code de la famille et de l'aide sociale.

A l'article 11 (prescription), la commission a adopté un amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article.

A l'article 14 (récupération sur succession), après un débat auquel ont participé **MM. Patrice Gelard, Jean-Jacques Hiest, Michel Rufin et Paul Girod, rapporteur pour avis**, la commission a adopté un amendement tendant, d'une part, à renvoyer, pour la mise en oeuvre du recours, aux conditions prévues par les dispositions du code de la famille et de l'aide sociale, d'autre part, à permettre la récupération sur les donations effectuées dix ans avant la demande de prestation et, enfin, à prévoir la fixation d'un seuil pour ce recours, en cas de mise en oeuvre préalable de l'obligation alimentaire.

Après l'article 14, la commission a adopté un amendement tendant à insérer un article additionnel précisant les

peines encourues en cas de perception frauduleuse de la prestation d'autonomie.

A l'article 19 (agrément des services d'aide à domicile), la commission a adopté un amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article.

A l'article 20 (contrôle de l'efficacité de l'aide), la commission a adopté un amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article.

A l'article 35 (bilan de la mise en oeuvre de la prestation autonomie), la commission a adopté un amendement simplifiant la rédaction proposée et supprimant le renvoi à un décret.

A l'article 36 (plan départemental en faveur des personnes âgées), la commission a adopté un amendement clarifiant la rédaction de cet article et supprimant le renvoi à un décret.

A l'article 41 (dispositions transitoires), la commission a adopté un amendement de clarification rédactionnelle.

A l'article 42 (renvoi à des décrets), après que **M. Paul Girod, rapporteur pour avis**, eut proposé à la commission de déposer un amendement global destiné à préciser article par article la catégorie de texte réglementaire auquel il serait renvoyé pour la mise en oeuvre de la loi, la commission a adopté un amendement de suppression.

A l'article 43 (rapport sur la mise en oeuvre de la loi), la commission a adopté un amendement tendant, d'une part, à limiter l'application de la loi jusqu'au 31 décembre 1998, d'autre part à prévoir un rapport d'évaluation de la loi présenté avant le 30 juin 1998 ainsi qu'un bilan annuel de la prise en compte des dépenses de référence par la commission consultative d'évaluation des charges.

Sous réserve de ces amendements, la commission a donné un **avis favorable à l'adoption des dispositions soumises à son examen.**

**PROGRAMME DE TRAVAIL DES COMMISSIONS
ET DÉLÉGATIONS
POUR LA SEMAINE DU 6 AU 10 NOVEMBRE 1995**

Commission des Affaires culturelles

Mardi 7 novembre 1995

à 10 heures

Salle n° 245

- Audition de Mme Margie Sudre, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie, sur sa politique et les crédits qui lui sont affectés dans le projet de loi de finances pour 1996.

Mercredi 8 novembre 1995

à 10 heures

Salle n° 245

- Examen des amendements aux conclusions de la commission sur la proposition de résolution n° 349 (1994-1995), présentée en application de l'article 73 bis du Règlement, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 89/552/CEE du 3 octobre 1989 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle (n° E 419) (Rapport n° 43 de M. Adrien Gouteyron mis en

distribution jeudi 26 octobre 1995) (En application de l'article 73 bis-7 du Règlement du Sénat).

Délai-limite fixé pour le dépôt, auprès du secrétariat de la commission, des amendements à la proposition de résolution adoptée par la commission,
Lundi 6 novembre à 17 heures

- Adoption de la Résolution de la commission sur cette proposition de directive.

- Examen du rapport de M. Adrien Gouteyron sur la proposition de loi n° 213 (1994-1995) de MM. Jean Cluzel, Jean Arthuis, Mme Paulette Brisepierre, MM. André Fosset, Daniel Millaud et Michel Miroudot fixant à cinq ans la durée des mandats des dirigeants des organismes du secteur public de l'audiovisuel.

Jeudi 9 novembre 1995

à 15 heures

Salle n° 245

- Audition de Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement, sur sa politique et les crédits qui lui sont affectés dans le projet de loi de finances pour 1996.

Commission des Affaires économiques et du Plan

Mardi 7 novembre 1995

Salle n° 263

à 16 heures 15 :

- Audition de Mme Christine Chauvet, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, sur le projet de loi de finances pour 1996.

à 17 heures 30 :

- Audition de Mme Corinne Lepage, Ministre de l'Environnement, sur le projet de loi de finances pour 1996.

Mercredi 8 novembre 1995

Salle n° 263

à 10 heures :

- Nomination d'un rapporteur sur la proposition de loi n° 41 (1995-1996) de M. Pierre Laffitte concernant la lutte contre la pollution atmosphérique et le développement de l'industrie du véhicule électrique.

- Désignation de candidats proposés à la nomination du Sénat en vue de représenter celui-ci au sein des organismes extraparlimentaires suivants :

- . Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire (deux candidats) ;
- . Commission supérieure du service public des Postes et Télécommunications (deux candidats).

- Communication de M. Gérard Larcher sur la suite à donner à son rapport d'information relatif à l'avenir du secteur des Télécommunications, concernant les défis lancés à France Telecom.

- Examen du rapport pour avis de M. William Chervy sur le budget du Logement.

- Examen du rapport pour avis de M. Jean-Marie Rausch sur le budget de la Recherche.

- Examen du rapport pour avis de M. Louis Minetti sur le budget de la Consommation et de la Concurrence.

à 16 heures 30 :

- Audition de M. Bernard Pons, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports, de M. Raymond-Max Aubert, Secrétaire d'Etat chargé du Développement rural, et de Mme Anne-Marie Idrac, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, sur le projet de loi de finances pour 1996.

Jeudi 9 novembre 1995

à 9 heures 30

Salle n° 263

- Audition de M. Jean-Jacques de Peretti, Ministre de l'Outre-Mer, sur le projet de loi de finances pour 1996.

- Examen du rapport pour avis de M. Jean Besson sur le budget de l'Énergie.

**Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées**

Mercredi 8 novembre 1995

Salle n° 216

à 10 heures :

- Examen du rapport pour avis de M. Jean Faure sur les crédits du ministère de la Défense inscrits dans le projet de loi de finances pour 1996 (Nucléaire, espace et services communs).

- Examen du rapport pour avis de M. André Boyer sur les crédits du ministère de la Défense inscrits dans le projet de loi de finances pour 1996 (Marine).

- Examen du rapport de M. André Boyer sur le projet de loi n° 7 (1995-1996) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

à 15 heures :

- Audition de M. Patrice Maynial, directeur général de la Gendarmerie nationale.

à 16 heures 30 :

- Audition de M. Michel Barnier, ministre délégué aux Affaires européennes.

Commission des Affaires sociales

Mardi 7 novembre 1995

à 9 heures

Salle 213

- Examen des amendements sur le projet de loi n° 2 (1995-1996) instituant une prestation d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes (rapporteur : M. Alain Vasselle).

**Commission des Finances, du Contrôle budgétaire
et des Comptes économiques de la Nation**

Mardi 7 novembre 1995

Salle de la Commission

16 heures :

- Examen du rapport sur le budget annexe de l'aviation civile (M. Yvon Collin, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les crédits de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports : II-. Transport aérien et météorologie et articles 62 et 63 (M. Yvon Collin, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les crédits du tourisme (M. Paul Loridant, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les crédits des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat et article 66 (M. René Ballayer, rapporteur spécial).

à 18 heures :

- Audition de M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation, sur les crédits de son département ministériel.

Mercredi 8 novembre 1995

Salle de la Commission

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1996

à 10 heures :

- Examen des principaux éléments de l'équilibre du projet de loi de finances pour 1996 (M. Alain Lambert, rapporteur général).

à 15 heures :

- Examen du rapport sur les crédits des Services du Premier ministre : II-. Secrétariat général de la défense nationale (M. Michel Sergent, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les crédits de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports : IV-. Mer :
 . Ports maritimes (M. Marc Massion, rapporteur spécial)
 . Marine marchande (M. René Regnault, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les crédits de la justice (M. Hubert Haenel, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les crédits de l'industrie :
 . Industrie (M. Bernard Barbier, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les crédits de l'Education nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'insertion professionnelle :
 . Recherche (M. René Tregouët, rapporteur spécial).

à 18 heures :

- Audition de M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, sur les crédits de son département ministériel.

Jeudi 9 novembre 1995

Salle de la Commission

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1996

à 9 heures 30 :

- Examen du rapport sur les crédits de la défense :
 . Exposé d'ensemble et dépenses en capital et article 36 (M. Maurice Blin, rapporteur spécial)
 . Dépenses ordinaires et article 35 et Etat D annexé à l'article 37 (M. François Trucy, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les crédits de la jeunesse et des sports (M. Jean-Pierre Masseret, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les crédits des services du Premier ministre :

. III-. Conseil économique et social (M. Claude Lise, rapporteur spécial).

. IV-. Plan (M. Michel Moreigne, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les crédits des anciens combattants et victimes de guerre et article 64 (M. Jacques Baudot, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les crédits des rapatriés (M. Jacques Ostermann, rapporteur spécial).

à 15 heures 15 :

- Audition de M. Claude Goasguen, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté sur les crédits de son département ministériel.

- Examen du rapport sur les crédits de l'intérieur, de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté :

. Décentralisation (M. Michel Mercier, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les crédits de l'environnement (M. Philippe Adnot, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les crédits de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports : II. Transports :

. Routes et sécurité routière (M. Gérard Miquel, rapporteur spécial).

- Examen du rapport sur les comptes spéciaux du Trésor (articles 40 à 47) (M. Yann Gaillard, rapporteur spécial).

- Désignation d'un candidat pour représenter le Sénat au sein des organismes extraparlimentaires suivants :

- . la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations ;
- . le conseil national de l'aménagement et du développement du territoire ;
- . le comité central sur le coût et le rendement des services publics.

Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale

Mercredi 8 novembre 1995

à 9 heures

Salle n° 207

- Echange de vues sur la constitution d'une mission d'information chargée d'évaluer les moyens de la Justice.

- Examen des rapports sur les propositions de loi suivantes :

- . proposition de loi n°387 (1994-1995), présentée par Mme Marie-Claude Beaudeau, tendant à faire du 20 novembre une journée nationale des droits de l'enfant (Rapporteur : M. Robert Pagès) ;
- . proposition de loi n° 378 (1994-1995), présentée par M. Michel Dreyfus-Schmidt, autorisant un accès direct à leur dossier des personnes mises en examen (Rapporteur : M. Michel Dreyfus-Schmidt).

- Examen du rapport de M. Luc Dejoie sur le projet de loi n° 14 (1995-1996), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques

- Examen du rapport de M. Jean-Jacques Hyest sur les textes suivants :

- . projet de loi organique n° 27 (1995-1996), adopté par l'Assemblée nationale, pris pour l'application des dispositions de la loi constitutionnelle n° 95-880 du 4 août 1995 qui instituent une session parlementaire ordinaire unique ;
- . projet de loi n° 28 (1995-1996), adopté par l'Assemblée nationale, pris pour l'application des dispositions de la loi constitutionnelle n° 95-880 du 4 août 1995 qui instituent une session parlementaire ordinaire unique.

Délégation pour la Planification

Jeudi 9 novembre 1995

à 11 heures

Salle GA 102 - 6, rue Garancière - 1^{er} étage

- Examen du rapport d'information sur les résultats de projections macroéconomiques et d'une projection des finances sociales à l'horizon 2002 (M. Bernard Barbier).
- Propositions du président sur le programme de travail de la délégation.